

**PRÉFECTURE  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

DIRECTION DES AFFAIRES  
DÉCENTRALISÉES

Marseille, le

Bureau des Affaires Scolaires  
et Culturelles

Dossier suivi par :  
Poste : 26-62

**A R R E T E**

portant inscription sur l'inventaire  
supplémentaire à la liste des objets  
mobilier classés parmi les Monuments  
Historiques

**LE PREFET, DE LA REGION PROVENCE, ALPES,  
COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**VU** la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du  
31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du  
19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

**VU** l'avis émis par la Commission départementale des Objets mobi-  
liers dans sa séance du 3 décembre 1986

**SUR** la proposition du Secrétaire Général des Bouches-du-Rhône ;

**A R R E T E**

Article 1er

Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire  
Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les Monuments  
Historiques :

AIX-en-PROVENCE :

Chapelle du Centre Hospitalier Général

- PM13001830 - Sainte Anne et la Sainte Vierge, statues, carton doré, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13001831 - Saint Joseph, statue, carton doré, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13001832 - Saint François, huile sur toile, copie d'une peinture ancienne,
- PM13001833 - Christ en croix, huile sur toile, XIX<sup>e</sup> siècle,

BOUC-BEL-AIR

Eglise paroissiale

- PM13001988 - fonts baptismaux, marbre blanc, début XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13001989 - "Christ à la colonne", huile sur toile, XIX<sup>e</sup> siècle,

- PM13001990 - Sainte Famille et Saint Jean-Baptiste, huile sur toile, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13001991 - Christ en croix, bois peint et doré, embouts en métal, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13001992 - croix reliquaire de la vraie croix, bois peint et doré, XVIII<sup>e</sup> siècle,

LE PUY SAINTE REPARADE

Eglise paroissiale

- PM13002415 - 5 chandeliers, métal argenté, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13002416 - vase en forme de coupe, porcelaine blanche et dorée, fin XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13002417 - reliquaire en forme de châsse, fonte dorée, XIX<sup>e</sup> siècle, style gothique,
- PM13002418 - trois reliquaires sur pied, cuivre doré, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13002419 - Crucifix, bois peint et doré, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13002420 - Immaculée Conception, statue, carton bouilli peint et doré, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13002421 - Saint Joseph sur socle reliquaire, statue, bois peint et doré, XVIII<sup>e</sup> siècle,
- PM13002422 - Sainte Réparate, buste reliquaire, carton bouilli et doré, XVIII<sup>e</sup> siècle,
- PM13002423 - calice et patène, métal doré, XIX<sup>e</sup> siècle,
- PM13002424 - deux ostensoirs, métal argenté, XIX<sup>e</sup> siècle.

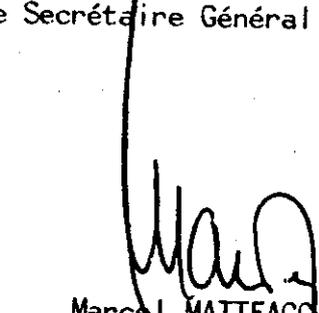
Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'AIX-en-PROVENCE, les maires d'AIX-en-PROVENCE, de BOUC-BEL-AIR et du PUY SAINTE REPARADE, ainsi que les autorités ecclésiastiques du diocèse d'AIX-en-PROVENCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Marseille le 28 décembre 1988

POUR COPIE CONFORME  
Le Directeur des Affaires  
Décentralisées

  
G. GRAND

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint

  
Marcel MATTEACCI